

**La certification à la fin de l'enseignement
secondaire supérieur
dans les Etats membres de l'Union européenne**

LA CERTIFICATION À LA FIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

Une épreuve finale externe pour la certification à la fin de l'enseignement secondaire supérieur général

Dans tous les pays, un certificat est délivré aux étudiants qui terminent l'enseignement secondaire supérieur général et qui ont satisfait aux exigences requises. La détention de ce certificat est normalement une condition minimale nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur.

Dans de nombreux pays, l'obtention du certificat est liée à la fois aux résultats de l'épreuve finale et au travail de l'année (ou des dernières années). En Finlande et en Estonie, les étudiants reçoivent deux certificats, l'un basé sur le travail durant l'enseignement secondaire supérieur, l'autre sur les résultats obtenus à l'épreuve externe. En Espagne et en Suède, le certificat est délivré uniquement sur la base de l'évaluation continue de la (ou des) dernière(s) année(s) du secondaire général. En Hongrie et en Pologne, un certificat de fin d'enseignement secondaire général peut être délivré sans examen final, sur la base des résultats de l'année; mais il ne donne pas accès à l'enseignement supérieur.

Dans la majorité des pays, l'épreuve finale est composée de deux parties, l'une écrite, l'autre orale (à l'exception de la Grèce, du Portugal, de la Finlande, de la Bulgarie, de Chypre et de la Lituanie où elle est exclusivement écrite). À ce niveau d'enseignement, l'épreuve écrite est très fréquemment mise au point par un organe externe à l'établissement, même si elle est encore parfois administrée au sein de l'établissement.

En Belgique, en Islande, en République tchèque et en Slovaquie, cependant, l'épreuve finale écrite est réalisée par un enseignant ou une équipe d'enseignants de l'établissement. En Autriche, le président de la commission d'examen choisit les questions à poser parmi celles rédigées par les enseignants de l'établissement. En Grèce et au Portugal, les étudiants sont soumis à deux épreuves écrites, l'une interne et l'autre externe.

Dans la plupart des pays où l'épreuve finale comporte deux parties (écrite et orale), ces deux parties sont organisées de la même manière, soit au sein de l'établissement, soit par un organe externe à celui-ci. Aux Pays-Bas, deux épreuves forment l'examen final: une épreuve interne (*schoolexamen*), orale et/ou écrite, mise au point et notée par l'enseignant, et une épreuve externe (*central examen*), écrite, mise au point par un organe externe et corrigée par les enseignants selon les normes établies par cet organe.

Dans plusieurs pays, ce sont les enseignants de l'établissement qui décident de la note attribuée et de la délivrance du certificat. Dans quelques pays, la note finale est attribuée par un jury ou par des personnes extérieures à l'établissement. En Finlande, pour l'obtention du certificat basé sur l'épreuve externe écrite (*matriculation examination*), l'évaluation est d'abord menée par les enseignants puis par un organe externe, le *Matriculation Examination Board*. Au Luxembourg et dans la majorité des pays candidats, les examinateurs externes attribuent la note finale en tenant compte des résultats à l'épreuve externe et du travail de l'année.

Enfin, au Danemark, en Allemagne et en Norvège, le certificat mentionne à la fois les notes obtenues à l'épreuve finale (pour les matières présentées) et les résultats du travail de l'année ou des dernières années (pour les autres matières ou pour toutes les matières). Aux Pays-Bas et au Portugal, la note finale est la moyenne des résultats obtenus aux deux épreuves, interne et externe. Au Royaume-Uni, la note finale peut prendre en compte des travaux notés en classe et les notes obtenues aux épreuves externes. En Estonie, les épreuves internes sont notées par les enseignants tandis que les épreuves externes sont corrigées par les examinateurs externes. En Lettonie et en Lituanie, des examinateurs externes établissent la note pour les matières évaluées lors des examens centralisés et, pour les autres matières, les enseignants corrigent les épreuves sur la base de critères établis par un organe externe

Plus de filles sont diplômées du secondaire supérieur général

Dans les 26 pays européens pour lesquels des données sont disponibles, un peu plus d'1,8 million d'étudiants ont obtenu un diplôme au terme de l'enseignement secondaire supérieur général en 2000. Près de trois quarts de ces étudiants se situent dans l'UE.

Dans tous les pays observés, à l'exception du Liechtenstein, les filles sont plus nombreuses à se voir délivrer un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur général: le rapport moyen est de 138 diplômées pour 100 diplômés. Dans les pays de l'UE, ce rapport est en moyenne inférieur:

131 diplômées pour 100 diplômés.

Ce phénomène est plus marqué en Italie, en Islande, en Norvège, en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Slovénie que dans les autres pays: au moins 3 filles pour 2 garçons sont diplômées de l'enseignement secondaire supérieur général. En Bulgarie, ce rapport atteint presque 2 filles pour 1 garçon. En revanche, en Irlande, il se rapproche de 100 pour 100, indiquant un écart peu important entre les deux sexes.

Source :

Les chiffres clés de l'éducation en Europe, 2002
Commission européenne / EURYDICE / EUROSTAT

Une nouvelle édition augmentée :

Les chiffres clés de l'éducation en Europe 2005, paraîtra en juin 2005

La certification à la fin de l'enseignement secondaire dans les pays de l'union européenne et de l'AELE*

EURYDICE, 2004

(EURYDICE, réseau d'information sur l'éducation en Europe)

ALLEMAGNE	<p>CERTIFICAT</p> <p>Zeugnis der Allgemeinen Hochschulreife Pays: Allemagne Variantes grammaticales: Zeugnisse der Allgemeinen Hochschulreife Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat de réussite de l'examen <i>Abiturprüfung</i> à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général (généralement à la suite de la treizième année). Outre les résultats des étudiants à l'examen <i>Abitur</i>, le certificat mentionne aussi les résultats de leur évaluation permanente lors des deux dernières années dans le <i>Gymnasiale Oberstufe</i>. Il donne accès à tous les établissements d'enseignement supérieur et à toutes les disciplines.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Abiturprüfung Variantes grammaticales: Abiturprüfungen, Abiturprüfung Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen final à l'issue du <i>Gymnasiale Oberstufe</i> (généralement après treize ans) conduisant à la qualification <i>Allgemeine Hochschulreife</i>. L'examen comprend des épreuves écrites et orales dans quatre matières devant couvrir trois domaines différents (langue, littérature et arts; sciences sociales; et mathématiques, sciences naturelles et technologie). En fonction du Land, le <i>Schulaufsichtsbehörde</i> (autorité de supervision scolaire) élaborera de manière centralisée les sujets destinés à l'examen écrit ou donnera simplement son accord s'ils sont élaborés par chaque école.</p>
------------------	--

<p>AUTRICHE</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Reifeprüfungszeugnis Variantes grammaticales: Reifeprüfungszeugnisse, Reifeprüfungszeugnis*</p> <p>Niveau : Secondaire supérieur</p> <p>Note explicative : Certificat délivré aux étudiants ayant réussi l'examen <i>Reifeprüfung</i> à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général (<i>AHS-Oberstufe</i> ou <i>Oberstufenrealgymnasium</i>). Il mentionne les matières suivies et les notes obtenues. Il donne accès à l'enseignement supérieur (<i>allgemeine Hochschulreife</i>).</p> <p>EXAMEN</p> <p>Reifeprüfung Variantes grammaticales:</p> <p>Reifeprüfungen, Reifeprüfung Niveau : Secondaire supérieur</p> <p>Note explicative : Examen final organisé à l'issue des quatre années de l'enseignement secondaire supérieur général (<i>AHS-Oberstufe</i> ou <i>Oberstufenrealgymnasium</i>). Les étudiants ayant réussi l'examen reçoivent le certificat Reifeprüfungszeugnis. Il est organisé par chaque établissement. Il consiste en la présentation de sept épreuves (orales et écrites) dans au moins quatre matières, y compris l'allemand, les mathématiques et une langue étrangère. Il peut comprendre un travail de fin d'études spécialisé (<i>Fachbereichsarbeit</i>) qui doit être terminé à la fin du premier semestre de la dernière année et qui peut remplacer une des épreuves écrites. Le jury d'examen est composé des enseignants de l'école et d'un représentant de l'autorité éducative régionale ou du chef d'établissement d'une autre école.</p>
<p>BELGIQUE Communauté française</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur Pays: Belgique Niveau : Secondaire supérieur</p> <p>Note explicative : Certificat délivré aux étudiants de la dernière année de l'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique (6 ans) et professionnel (7 ans) sur base des résultats scolaires. La plupart des établissements organisent un examen final interne portant sur les matières principales (décidées par l'école). Le certificat mentionne les filières d'études (formes et sections). Il constitue une qualification minimale pour accéder à l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire. Les titulaires de ce certificat de la filière professionnelle n'ont accès qu'aux études supérieures non universitaires de type court; néanmoins, ils peuvent accéder à l'enseignement supérieur universitaire ainsi qu'à l'enseignement supérieur non universitaire de type long, moyennant l'obtention du Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur. Abréviation: <i>CESS</i>.</p> <p>Examen d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur Pays: Belgique (Communauté française) Niveau: Secondaire supérieur</p> <p>Note explicative: Examen facultatif organisé à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur professionnel par le jury de la Communauté française. La réussite à cet examen permet d'obtenir le Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur. Il s'adresse principalement aux étudiants ayant réussi une 7^{ème} année de l'enseignement secondaire professionnel donnant droit à l'obtention du Certificat d'Enseignement secondaire supérieur et aux étudiants étrangers.</p>

BELGIQUE Communauté française	Diplôme d’Aptitude à accéder à l’Enseignement Supérieur Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme délivré par le jury de la Communauté française aux étudiants ayant réussi l’ Examen d’Aptitude à accéder à l’Enseignement Supérieur . Il donne accès aux études supérieures universitaires ou non universitaires. Abréviation : DAES .
BELGIQUE Communauté flamande	CERTIFICAT Getuigschrift (+ type d’études) Pays: Belgique (Communauté flamande) Variantes grammaticales: Getuigschriften Niveau : Secondaire inférieur/secondaire supérieur Note explicative : Certificat délivré aux étudiants ayant réussi les épreuves finales organisées à l’issue de l’enseignement secondaire inférieur et secondaire supérieur professionnel. <i>getuigschrift tweede graad secundair onderwijs</i> (certificat d’enseignement secondaire supérieur), délivré à la fin des deux premières années de l’enseignement secondaire supérieur aux étudiants ayant déjà obtenu le certificat de fin d’enseignement secondaire inférieur (il peut remplacer le certificat <i>Studiegetuigschrift</i>); et le <i>getuigschrift van leertijd</i> (certificat d’apprentissage), délivré à la fin des deux premières années de l’enseignement secondaire supérieur professionnel avec en parallèle un apprentissage. Les épreuves (écrites et/ou orales) sont élaborées par chaque établissement et portent sur toutes les matières suivies. Le certificat mentionne le type d’enseignement. Il peut être pris en compte pour l’admission de l’étudiant au niveau d’enseignement suivant. Diploma secundair onderwijs Variantes grammaticales : Diploma’s secundair onderwijs Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme délivré aux étudiants ayant réussi les épreuves finales (écrites et/ou orales) organisées à l’issue des trois années de l’enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel. Dans l’enseignement professionnel, il est délivré uniquement aux étudiants ayant préalablement obtenu le certificat <i>Getuigschrift (tweedegraad secundair onderwijs)</i> (certificat de l’enseignement secondaire supérieur). Les épreuves sont élaborées par chaque établissement et portent sur toutes les matières suivies. Dans les filières professionnelles, techniques et artistiques, un examen pratique est organisé à la fin de la deuxième et de la septième année (<i>geïntegreerde proef</i>); il fait partie de l’évaluation globale. Ce diplôme est une condition minimale requise pour accéder à l’enseignement supérieur.
BELGIQUE Communauté germanophone	CERTIFICAT Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts Variantes grammaticales: Abschlusszeugnisse, Abschlusszeugnis Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat délivré à l’issue des études secondaires supérieures générales, techniques ou artistiques (4 ans) ou secondaires supérieures professionnelles (5 ans) sur base des résultats scolaires obtenus au cours des deux dernières années. Le certificat indique le type d’enseignement (général, technique ou professionnel) et mentionne le droit de l’étudiant à accéder à l’enseignement supérieur.

<p>DANEMARK</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Studentereksamensbevis Variantes grammaticales : Studentereksamensbeviset, Studentereksamensbeviser, Studentereksamensbeviserne Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat délivré lors de la réussite de l'examen <i>Studentereksamen</i>. Il contient les notes sur le travail de l'année dans les matières qui font partie du <i>Studentereksamen</i>, les notes d'examen, notamment la note pour le travail de l'année dans des matières ne faisant pas l'objet d'examen, la moyenne des notes pour le travail de l'année, la moyenne de toutes les notes d'examen et le résultat de l'examen, qui est la moyenne des deux précédentes moyennes. Il constitue une qualification fondamentale pour accéder à l'enseignement supérieur.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Studentereksamen Variantes grammaticales: Studentereksamenen, Studentereksamener, Studentereksamenerne Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen présenté à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général d'une durée de trois ans (<i>gymnasium</i>) ou de l'enseignement secondaire supérieur général d'une durée de deux ans destiné aux adultes (<i>studenterkursus</i>), organisé par le ministère de l'éducation. Il se compose d'examens écrits coordonnés au plan national, d'examens oraux en présence d'examineurs externes, ainsi que d'un travail écrit important. Il est sanctionné par la remise du <i>certificat Studentereksamensbevis</i>.</p>
<p>ESPAGNE</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p><i>Bachiller</i> Pays: Espagne Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat et titre délivrés à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général, correspondant à deux années de <i>Bachillerato</i> défini par la loi organique de 1990 sur l'organisation générale du système d'éducation (<i>Ley Orgánica de Ordenación General del Sistema Educativo – LOGSE</i>). Il est délivré aux élèves ayant réussi l'évaluation continue dans chaque matière. Les candidats ayant obtenu le certificat <i>Bachiller</i> ont accès directement à l'examen <i>Pruebas de Acceso a la Universidad</i>, à la formation professionnelle avancée non universitaire (<i>Formación profesional específica de grado superior</i>) ou à l'enseignement supérieur artistique (généralement s'ils ont obtenu le diplôme <i>Título profesional del grado medio de +</i> spécialisation).</p> <p>Examen d'entrée à l'université</p> <p>Pruebas de Acceso a la Universidad (ou Selectividad) Pruebas de Acceso a la Universidad Variantes grammaticales: Prueba de Acceso a la Universidad Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen obligatoire pour accéder aux études universitaires de type long. Il est organisé, deux fois par année scolaire, à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur. Il s'adresse aux élèves ayant déjà réussi les épreuves prévues dans le programme et reçu le <i>bachiller</i>. En cas d'échec, les candidats ont droit à trois essais supplémentaires. Synonyme: <i>Selectividad</i>. Abréviation: <i>PAU</i></p>

FINLANDE	<p>DIPLÔME</p> <p>Ylioppilastutkintotodistus Variantes grammaticales: todistukse-, todistukset Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme délivré aux étudiants ayant réussi l'examen Ylioppilastutkinto.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Ylioppilastutkinto Variantes grammaticales: tutkinno-, tutkinto-, tutkinnot Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen national d'accès à l'enseignement supérieur, organisé à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général, certaines matières pouvant être présentées au cours de l'année. Les matières obligatoires sont la langue maternelle, la deuxième langue officielle (Finnois/Suédois), une langue étrangère et soit les mathématiques soit des matières générales choisies par le candidat. La réussite de l'examen permet d'obtenir le diplôme Ylioppilastutkintotodistus; le titre conféré est Ylioppilas.</p>
GRECE	<p>CERTIFICAT</p> <p>Apolytirio eniaaeou lykeiou Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat de fin d'enseignement secondaire supérieur général d'une durée de trois ans, délivré sur la base de l'évaluation interne dans toutes les matières suivies et des examens finaux de dernière année en grec, en mathématiques et dans deux matières à option. Il mentionne les matières et les notes obtenues, ainsi que la note moyenne et le grade. Ce certificat donne accès à l'enseignement supérieur.</p>
IRLANDE	<p>CERTIFICAT</p> <p>Leaving Certificate Niveau : secondaire supérieur Note explicative : Certificat de fin d'études délivré aux élèves ayant réussi l'examen Leaving Certificate examination consécutif à un cours de deux ans dans l'enseignement secondaire supérieur (Senior cycle). Ce certificat offre un accès à la vie professionnelle ou à la poursuite des études. Il constitue aussi la qualification élémentaire pour accéder à certains établissements de l'enseignement supérieur, y compris les universités, ainsi qu'un test d'accès à une série de professions. On dénombre trois types d'examen, le <i>Leaving Certificate</i>, le <i>Leaving Certificate Vocational Programme (LCVP)</i> et le <i>Leaving Certificate Applied (LCA)</i>. Les candidats au <i>Leaving Certificate</i> présentent généralement sept matières, dont les résultats sont notés A1, A2, B1, B2, C1-C3, D1-D3, E et F et NG (pas de grade). Le <i>LCVP</i> présente une forte dimension professionnelle et comprend des unités d'études appelées <i>Link Modules</i>, en plus des exigences du LC. Le <i>LCA</i> comprend des cours modulaires couvrant la préparation professionnelle, l'enseignement général et l'enseignement professionnel.</p>

ISLANDE	<p>CERTIFICAT</p> <p>Stúdentisprófsskirteini Variantes grammaticales: Stúdentisprófsskirteinis Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat de fin d'enseignement secondaire supérieur général délivré aux élèves ayant réussi l'examen <i>Stúdentispróf</i>. Il confère le titre <i>Stúdent</i>. Il mentionne le programme d'études, les matières suivies ainsi que les notes obtenues aux épreuves. Ce diplôme donne accès à l'enseignement supérieur.</p>
ITALIE	<p>DIPLÔME</p> <p>Diploma di superamento dell'esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore Variantes grammaticales: Diplomi di superamento dell'esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme qui remplace depuis 1998/1999 le diplôme <i>Diploma di maturità</i>. Il est délivré par l'établissement scolaire à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur, d'une durée de quatre à cinq ans, aux élèves ayant réussi l'examen final Esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore. Il mentionne le domaine de spécialisation, la durée des études, les résultats de l'évaluation générale obtenue, le total des notes aux trois examens écrits, la note à l'examen oral, l'évaluation formative et les crédits. Selon le type d'établissement, ce diplôme est une condition fondamentale pour accéder à l'enseignement supérieur (les candidats ayant suivi quatre années d'enseignement secondaire supérieur doivent encore accomplir une année supplémentaire d'études), ainsi qu'à la vie professionnelle. Les titres conférés sont <i>Diplomato dell'istruzione secondaria superiore</i> dans le cas de l'enseignement général, <i>Tecnico</i> pour l'<i>istituto professionale</i> (deuxième cycle) et <i>Perito</i> pour l'<i>istituto tecnico</i>.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore Variantes grammaticales: Esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen national organisé à la fin de l'enseignement secondaire supérieur devant un jury d'examen désigné par le ministère. Les élèves ne sont admis à présenter l'examen que s'ils ont reçu des notes satisfaisantes au cours de la dernière année d'études. Il comporte trois épreuves écrites, dont une en italien, et une épreuve orale. Cet examen permet d'obtenir le diplôme Diploma di superamento dell'esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore.</p>

<p>LIECHTENSTEIN</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Maturazeugnis Pays: Liechtenstein Variantes grammaticales: Maturazeugnisse, Maturazeugnis* Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat de fin d'études secondaires supérieures générales délivré par le <i>Gymnasium</i> aux élèves ayant réussi l'examen <i>Maturaprüfung</i>. Il mentionne la spécialisation, les matières suivies et les résultats obtenus à l'examen. Ce certificat est reconnu par la Suisse, l'Autriche et certains <i>Länder</i> allemands. Il donne accès (sans examen d'entrée) à l'enseignement supérieur de ces pays.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Maturaprüfung Variantes grammaticales: Maturaprüfungen, Maturaprüfung* Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen final organisé au niveau national à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général (<i>Gymnasium</i> de type B – huit ans, ou de type E – cinq ans), obligatoire pour obtenir le <i>certificat Maturazeugnis</i>. Dans la filière B, il comporte des épreuves écrites et orales en allemand, latin, français et mathématiques, une épreuve écrite en anglais et une épreuve orale à choisir entre la physique, la chimie, la biologie, la géographie, l'histoire et l'anglais. Dans la filière E, l'examen est semblable à celui de la filière B, mais l'épreuve de latin y est remplacée par une épreuve écrite et orale en économie. Son contenu est élaboré par l'établissement. Synonyme: <i>Matura</i>.</p>
<p>LUXEMBOURG</p>	<p>DIPLÔME</p> <p>Diplôme de fin d'études secondaires</p> <p>Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme délivré après la réussite de l'Examen de fin d'études secondaires organisé à l'issue de l'enseignement secondaire général (7 ans). Les notes obtenues par l'étudiant lors de cet examen figurent en annexe. Ce diplôme mentionne la spécialisation et donne accès à toutes les études supérieures.</p> <p>Diplôme de fin d'études secondaires Techniques</p> <p>Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Diplôme délivré après la réussite de l' Examen de fin d'études secondaires techniques organisé à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur technique. Il mentionne la section ainsi que les branches dans lesquelles les élèves ont été examinés. Il donne accès à la vie active et à toutes les études supérieures.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Examen de fin d'études secondaires Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen national organisé à l'issue de l'enseignement secondaire général par le ministère de l'éducation et portant sur les matières de la dernière année de la section d'études de l'étudiant, y compris l'allemand comme langue d'enseignement, les mathématiques, les sciences et une langue étrangère. La réussite à cet examen donne droit au <i>Diplôme de fin d'études secondaires</i>.</p>

<p>LUXEMBOURG</p>	<p>EXAMEN</p> <p>Examen de fin d'études secondaires techniques Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen <i>national</i> organisé à l'issue de l'enseignement secondaire technique par le ministère de l'éducation et portant sur les matières de la dernière année de la section d'études de l'élève. Cet examen donne droit au <i>Diplôme de fin d'études secondaires techniques</i> qui spécifie la section ainsi que les branches dans lesquelles les élèves ont été examinés.</p>
<p>NORVEGE</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Vitnemål Variantes grammaticales : Vitnemålet, Vitnemålene Niveau : Secondaire inférieur/secondaire supérieur Note explicative : • Certificat délivré à tous les élèves ayant terminé la scolarité obligatoire d'une durée de dix ans. Il mentionne les matières suivies et un résultat global pour chaque matière. Les résultats dans les différentes matières se réfèrent aux compétences de l'élève dans la matière concernée au moment de l'obtention de la note, suivant les objectifs et les domaines d'études dans les syllabus. Les résultats de l'examen sont également mentionnés. Il donne accès à l'enseignement secondaire supérieur. • Certificat de fin d'études délivré lors de la dernière année de l'enseignement secondaire supérieur dans un domaine d'études aux étudiants de dernière année ayant réussi l'examen <i>Eksamen fra videregående opplæring</i>. Il donne accès à l'enseignement supérieur non universitaire ou universitaire. Il mentionne les résultats de l'examen.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Eksamen fra videregående opplæring Niveau: Secondaire supérieur Note explicative: Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur (3 ans) organisé par les autorités nationales. Il est obligatoire pour obtenir le certificat <i>Vitnemål</i>. Il comporte des épreuves écrites portant sur la langue et la littérature norvégiennes ainsi que sur une ou plusieurs matières principales de la dernière année. Eksamensbevis som (+ domaine d'études) Pays: Danemark Variantes grammaticales: Eksamensbeviset, Eksamensbeviser, Eksamensbeviserne</p>
<p>PAYS-BAS</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Diploma voorbereidend wetenschappelijk onderwijs Variantes grammaticales: Diploma's voorbereidend wetenschappelijk onderwijs Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat délivré à l'issue de l'enseignement préuniversitaire (<i>vwo</i>) aux étudiants ayant réussi l'examen <i>Eindexamen voorbereidend wetenschappelijk onderwijs</i> au cours de la sixième et dernière année du <i>vwo</i>. Le modèle du diplôme est prescrit par le ministère de l'éducation. Le diplôme mentionne le type d'établissement scolaire (<i>Gymnasium</i> ou <i>Atheneum</i>), la spécialisation, et les matières réussies. Une liste mentionne les notes obtenues pour chaque matière lors de l'examen interne <i>Schoolexamen</i> et de l'examen national <i>Centraal examen</i>, les</p>

<p>PAYS-BAS</p>	<p>notes finales et le résultat de l'examen final - Eindexamen. Ce diplôme donne accès à l'enseignement universitaire (<i>wo</i>) ou à l'enseignement supérieur professionnel (<i>hbo</i>).</p> <p>EXAMEN</p> <p>Eindexamen voorbereidend wetenschappelijk onderwijs Variantes grammaticales : Eindexamens voorbereidend wetenschappelijk onderwijs Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen de fin d'études organisé au cours de la sixième et dernière année de l'enseignement préuniversitaire (vwo). Il comporte un examen interne Schoolexamen et un examen national Centraal examen. L'examen du <i>vwo</i> couvre au moins sept matières. Les matières obligatoires à présenter sont la langue et la littérature néerlandaises, ainsi qu'une langue moderne; pour les élèves du <i>gymnasium</i>, une langue classique (langue et littérature latines ou grecques) est également obligatoire. Les étudiants ayant réussi se voient décerner le Diploma voorbereidend wetenschappelijk onderwijs.</p>
<p>PORTUGAL</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>Diploma de Estudos Secundários Variantes grammaticales: Diplomas de Estudos Secundários, Diplomas de Fim de Estudos Secundários Niveau: Secondaire supérieur Note explicative: Certificat délivré aux élèves ayant accompli les trois années de l'enseignement secondaire supérieur (ensino secundário) général (CG) ou technologique (CT), et ayant réussi l' Exame final de âmbito nacional et des cours de formation professionnelle, aux étudiants ayant réussi l'évaluation finale prévue au programme. Le certificat indique les matières suivies et le résultat de l'évaluation finale. Dans le cas particulier des langues étrangères, le nombre d'années d'apprentissage est mentionné. Le diplôme constitue la qualification minimale requise pour accéder à l'enseignement supérieur.</p> <p>EXAMEN</p> <p>Examen final de âmbito nacional Variantes grammaticales : Exames finais de âmbito nacional Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Examen final obligatoire organisé au niveau national à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur (12^{ème} année de l'enseignement général et technologique), menant à l'obtention du <i>Diploma de estudos secundarios</i>. Ceux qui échouent à cet examen peuvent présenter l'examen <i>Exame de equivalência à frequência</i>.</p>
<p>ROYAUME-UNI Pays de Angleterre, Pays de Galles Irlande du Nord</p>	<p>CERTIFICAT</p> <p>General Certificate of Education Advanced level Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat délivré dans une seule matière aux élèves âgés de 18 ans ou plus à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur général. Il comprend deux parties : le General Certificate of Education Advanced Subsidiary level couvre les matières d'un niveau A (<i>A level</i>) : il est généralement obtenu à l'issue de la première année d'études secondaires supérieures. Il se compose de trois unités et constitue une qualification à part entière. Le General Certificate of Education Advanced level (ou A2) complet requiert trois unités d'études supplémentaires lors de la deuxième année. Certains cours AS ne mènent pas à un <i>A level</i> complet.</p>

ROYAUME-UNI Pays de Angleterre, Pays de Galles Irlande du Nord	<p>La plupart des élèves étudient 4 ou 5 matières au niveau AS et continuent trois matières au niveau A2, choisies parmi une vaste gamme de matières générales et certaines matières professionnelles. Un examen est organisé à la fin de la plupart des unités ; d'autres sont évaluées lors des cours. Le(s) certificat(s) mentionnent le nom de chaque matière et la mention obtenue : les mentions de réussite sont notées sur une échelle descendante de A à E, tandis que le grade U (unclassified) représente un échec. La classification A2 donne accès à l'enseignement supérieur, en fonction de l'établissement, du programme et des résultats obtenus.</p>
ROYAUME-UNI Ecosse	<p>EXAMEN ET CERTIFICAT</p> <p>Advanced Higher Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat d'une année généralement délivré aux élèves à l'issue de la dernière (6^{ème}) année de l'enseignement secondaire. Il est délivré dans une série de matières générales et professionnelles (le nombre obligatoire de matières à étudier n'est pas défini). Les Access pour chaque unité sont évalués par l'établissement sur la base du travail en classe, mais il existe également une évaluation externe qui détermine le niveau sur une échelle de A à C. La <i>Scottish Qualifications Authority</i> délivre le certificat, est chargée des évaluations externes et supervise les évaluations internes. Les épreuves sont généralement écrites mais, en fonction des matières, des épreuves orales et pratiques peuvent également être organisées. Le certificat est généralement préparé en vue de l'accès à l'enseignement supérieur.</p>
SUEDE	<p>CERTIFICAT</p> <p>Slutbetyg från gymnasieskolan Variantes grammaticales: -et, -en Niveau : Secondaire supérieur Note explicative : Certificat de fin d'études délivré à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur d'une durée de trois ans dans une <i>gymnasieskola</i>, sur la base des résultats obtenus dans chaque matière. Les résultats de l'examen national dans certaines matières peuvent être pris en compte pour faciliter la normalisation de l'évaluation des élèves. Le certificat mentionne les matières suivies et les résultats obtenus. Il constitue une condition préalable pour accéder à l'enseignement supérieur.</p>

Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

*Pays de l'AELE : Islande, Norvège, Liechtenstein.